

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2018

Secrétaire de séance : Marion NEYRAT-DUSSON

Etaient présents : Noël MARTINIE, Isabelle DOULCET, Jean-Luc RONDEAU, Marion NEYRAT-DUSSON, Bernard GOURINEL, Annie GAUVREAU, Elina MALATERRE, Olivier MARTINIE, Thierry MARANDE, Olga SAMOÏLENKO, Pierre COULOUMY, Marie-Josée LEYRAT, Marc DANDALEIX

Etaient excusés : Betty DESSINE, Julie LUC.

Avait donné pouvoir : Betty DESSINE à Marion NEYRAT-DUSSON, Julie LUC à Jean-Luc RONDEAU

Affaires délibérées

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Démission et remplacement d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 6 mars 2018, Monsieur Philippe MADRANGES lui a notifié sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de ce même jour.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Corrèze en a été informé.

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 16 mars 2018, Monsieur Guy CHASTANET l'a informé qu'il ne pouvait pour des raisons personnelles répondre favorablement à son installation au sein du conseil municipal suite à la démission de Monsieur Philippe MADRANGES.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Olga SAMOÏLENKO, suivant immédiatement sur la liste des candidats à l'élection municipale de 2014, est installée en qualité de Conseiller Municipal à compter de ce jour.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Désignation de Madame Olga SAMOÏLENKO aux commissions communales

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner Madame Olga SAMOÏLENKO en remplacement de Monsieur Philippe MADRANGES au sein des commissions communales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Madame Olga SAMOÏLENKO aux commissions suivantes :

- **Affaires scolaires, Jeunesse, Sports**
- **Développement touristique et culturel**

Vote des budgets primitifs 2018 :

- Budget communal : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention
- Budget Caisse des Ecoles : approuvé à l'unanimité

- Budget Lotissement Bordes : approuvé à l'unanimité

Arrivée de Pierre COULOUMY

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2018

Les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

L'état de notification n°1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2018 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la Mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu des 3 taxes directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de n'appliquer aucune augmentation des taux d'imposition en 2018 et reconduit les taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- . Taxe habitation : **6.50**
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : **9.09**
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.46**

Admission en non-valeur :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la difficulté à recouvrer les titres 151-2013, 14-2014, 83-2014, 153-2015 du budget de la caisse des écoles, créance dont le recouvrement ne peut plus être poursuivi en raison d'un effacement des dettes prononcées par une ordonnance du 17/12/2015.

Il propose à l'assemblée de mettre un terme à la procédure de recouvrement de cette créance en admettant en non-valeur la somme de 569.60 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et décide l'admission en non-valeur des titres 151-2013, 14-2014, 83-2014, 153-2015 du budget de la caisse des écoles pour un montant de 569.60 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018 permettant l'émission d'un mandat au 6541.

Proposition et vote des subventions aux associations :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins un contre la subvention exceptionnelle pour la Société de chasse, *considérant que Madame DOULCET n'a pas pris part au vote concernant l'OCCE, que Monsieur Bernard GOURINEL n'a pas pris part au vote concernant Chamboulive Animations et JMF, que Madame Gauvreau n'a pas pris part au vote concernant Chamboulive Animations, que Monsieur DANDALEIX n'a pas pris part au vote concernant le CAC et que Monsieur MARANDE n'a pas pris part au vote concernant la Société de Chasse.*

Le vote de la subvention pour le Cochonnet Chamboulivois est reporté car aucun élément fourni à ce jour.

Arrête le montant de subventions aux associations pour l'année 2018 comme suit :

Associations	Montant 2018
C.A.C.	2 500
A.P.E	1 700
Chamboulive Animations	2 300
Amicale Pompiers	800
Club Rando Cyclo	800
Entente des Basses Monédières	800
Amitiés d'Automne	700
Société de chasse	300
Société de chasse exceptionnelle	50
Corrèze Loisirs Verts	500
JMF	500
OCCE Ecole	200

Foyer socio-éducatif	100
Lost In traditions	200
Comice agricole cantonal	50
Tour du Limousin	100
PEP 19	100
FAL	50
USEP	50
Comité jumelage Hilpolstein	100
Bibliothèque de prêt	100
ADOT 19	50
ANACR	150
ANACR exceptionnelle	50
FNACA	150
Prévention routière	50
CRL Coquelicoties	30
Cochonnet Chamboulois	reporté
APAJH	50
Conciliateur de Justice	50
Team CVRF	100
TOTAL	13 380

Aménagement de sécurité de la RD 940 devant la pharmacie, choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il avait été décidé et budgété la réalisation de travaux de sécurisation routière sur la RD 940 dans le bourg de Chamboulive à proximité de la nouvelle pharmacie.

Il ajoute qu'une consultation a été lancée pour ces travaux et qu'il convient d'arrêter ce soir le choix de l'entreprise.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les offres de COLAS, EIFFAGE, EUROVIA et SIORAT et après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant que Monsieur Olivier MARTINIE n'a pas pris part au vote,

Décide de retenir la proposition d'EIFFAGE pour un montant de 10 114.00 € HT (soit 12 136.00 € TTC) et autorise le Maire à procéder à l'exécution de ces travaux.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2018.

Dénomination et numérotation des rues :

Monsieur Bernard GOURINEL informe les membres du Conseil qu'afin de profiter d'une réduction tarifaire au niveau de la Poste un regroupement minimum de cinq communes est nécessaire.

La commune de Beaumont s'est désistée.

Le regroupement est le suivant : Le Chastang, Dampniat, Chamboulive, La Chapelle aux Brocs et Saint Hilaire Peyroux.

A ce jour plusieurs entreprises ont été contactées pour l'établissement de devis concernant les plaques pour les numéros et nom de rue. Le choix définitif se fera lors d'une prochaine réunion.

Profil baignade :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation d'un profil de baignade consiste à appréhender la vulnérabilité des sites de baignades aux différentes pollutions et à définir des mesures de gestion à court et moyen terme.

Il indique que dans le cadre de la réouverture de la baignade de Chamboulive l'ARS demande de réaliser l'étude de révision du profil de baignade qui avait été effectué en 2012.

Après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'engager la réalisation de l'étude de révision du profil de baignade,
- décide de confier la prestation d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) à la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) de Tulle-Agglomération : réalisation du cahier des charges, suivi de l'étude...
- décide de consulter au moins deux bureaux d'études pour établir un devis,

- décide de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- décide d'inscrire au budget les dépenses et les recettes correspondant à cette étude,
- autorise le Maire à prendre toute les décisions et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette étude.

Semence bassin de décantation étang de Chante l'oiseau :

Monsieur le Maire rappelle que sur les conseils de l'ARS et du CPIE de la Corrèze il est vivement recommander d'ensemencer le bassin de décantation de l'étang afin de réduire au maximum le risque d'apparition de diverses pollutions (notamment cyanobactéries).

Il fait part à l'assemblée de la proposition de l'entreprise Latour-Marliac :

-plantations sur berges, au centre et au fond de diverses espèces de plantes épuratives locales (iris, nymphéas, phragmites...) pour un montant total de 1 000.25€ HT (1 113.80€ TTC).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette nécessité et autorise le maire à signer le devis.

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5212-20 du code général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement des contributions fiscalisées des syndicats ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

La quote-part de la commune de Chambouive au titre de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze s'élève à en 2018 à 4 998.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent à l'unanimité la mise en recouvrement par les services fiscaux (participation fiscalisée) auprès des administrés, de la somme de 4 998.00€ fixée par la fédération départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze.

Création d'un poste d'adjoint administratif :

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer ce soir, compte tenu des nécessités de service, sur la proposition de Monsieur le maire de créer un poste d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, les membres décident à l'unanimité :

- 1- la création d'un poste d'adjoint administratif
- 2- la modification du tableau des effectifs prenant en compte cette création

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans cet emploi sont prévus au budget, au chapitre 64.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que les négociations avec Groupama concernant le local rue de la mairie sont en bonnes voies. Groupama est dans l'attente d'une estimation de travaux (création d'une pièce fermée afin de garantir la confidentialité) avant de donner une réponse définitive.

Monsieur le Maire fait part également suite à un entretien avec M Dissous (gérant de la société La Rossa) que l'épicerie connaît un bon départ, les résultats sont satisfaisants.

Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil à participer au Carrefour des Communes les 26 et 27 avril prochain à Brive.

Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'après contact avec les services de la préfecture, la révision de la carte communale est une révision dite « ciblée ». Elle porte exclusivement sur les secteurs des villages de Vernéjoux et de la Fontalavie.

Dans le cadre de l'opération « Territoire à Energie Positive » Tulle Agglo a doté la commune d'un contingent d'ampoules LED. Le conseil municipal propose de distribuer ces ampoules aux foyers « non imposables » de la commune. Les personnes se verront remettre un lot de 2 ampoules LED (stock limité).

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme informatif (CUa) concernant le hangar appartenant à Monsieur Magnaval, sis rue des Puits a été reçue en mairie.

L'acheteur potentiel est Monsieur Escure, gérant d'une exploitation agricole dans le bourg de Chamboulive.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier adressé au notaire de Monsieur Magnaval. Ce courrier expose plusieurs points délicats et réserves.

Monsieur le maire donne également lecture de la réponse du notaire de Monsieur Escure.

Suite à cet exposé le conseil continue d'émettre des réserves et décide de rencontrer Monsieur Escure.

Monsieur le Maire met au fait que Monsieur Fayemendi, Président du Tour du Limousin, souhaite connaître la position de la commune sur l'accueil d'une étape du Tour du Limousin édition 2019.

Le conseil municipal après discussion se positionne favorablement sur l'accueil d'une étape « départ ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Noël MARTINIE

